

OBJET : Versement de subventions dans le cadre des dispositifs d'animation aux associations sportives et de loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la participation de plusieurs associations au bon déroulement et à la qualité des interventions auprès de nos concitoyens dans le cadre des dispositifs municipaux d'animation ou de projets à destination de la population en 2024,

Considérant la nécessité de valoriser cette participation par le versement d'une subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur la Maire à attribuer les subventions suivantes :

- Agglo Sud volley-ball 76	1.000 €
- Amicale Laïque Césaire Levillain section Capoeira	40 €
- Association Chic Planète	300 €
- Association Sport et loisirs pour tous	320 €
- Association AKONG	1.490 €
- A.S. Rouen Université Club section rugby.....	200 €
- Autocycle Sottevillais	600 €
- Club des Arts martiaux Traditionnels Sottevillais	100 €
- Club de bridge sottevillais.....	240 €
- Club de full-contact sottevillais.....	200 €
- Compagnie des Archers Sottevillais	120 €
- Damier Club de Rouen	120 €
- ESCAM (jeux en bois)	470 €
- La Sottevillaise.....	2.900 €
- Ligue de Normandie d'escrime	1.200 €
- Maison pour Tous	140 €
- Normandy BMX club Sottevillais	280 €
- Photo club UAICF	560 €
- Sotteville Aikibudo	160 €
- Sotteville au fil du temps	100 €
- Sotteville Sports Arts et Culture.....	320 €
- Stade sottevillais 76	200 €
- Stade sottevillais cheminot club - section basket-ball.....	4.030 €
- Stade sottevillais cheminot club - section football.....	680 €
- Stade sottevillais cheminot club - section gym. volontaire	140 €
- Stade sottevillais cheminot club - section handball.....	200 €
- Stade sottevillais cheminot club - section judo	520 €
- Stade sottevillais cheminot club - section lutte	320 €
- Stade sottevillais cheminot club - section pétanque.....	280 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis.....	900 €
- Stade sottevillais cheminot club - section tennis de table	800 €
- Union Artistique Sottevillaise.....	120 €
- Union vélocipédique Sottevillaise.....	240 €
- Taekwondo Elite 76.....	60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 non-participation au vote et 33 voix pour, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,
Alexis RAGACHE



CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	34
Nombre de présents :	30
Convocations :	11 OCTOBRE 2024

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE et M. Jean EASTABROOK,

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Mme Sylvie FAURE	

--ooOoo--

Madame Adeline DIANISSY remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20241017-2024-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024

Publication : 24/10/2024